

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 JUIN 2022

Procès-verbal

Le 16 juin 2022 à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit de la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard PERRET, Maire.

Etaient présents : Bernard PERRET, Daniel CHEVALLIER, Françoise DA SILVA, Tony DAVOINE, Solange DEGLI ANTONI, Séverine DURAND, Patrice FREY, Mickaël GUÉRIN, Estelle JANIN, Marc JANODY, Estelle MOREAU, Florence PELARDY, Séverine PIOT

Etaient excusés et ont donné pouvoir :
Anne-Marie CHABERT pouvoir à Séverine DURAND
Camille PESTEL pouvoir à Estelle JANIN

Absent excusé : Néant

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Séverine DURAND

1/ Approbation du procès-verbal du dernier conseil

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du 11 mai 2022.

2/ Compte-rendu des décisions du maire

Déclaration d'intention d'aliéner

Le maire a décidé de ne pas acquérir par voie de préemption les biens situés :

- 356 chemin de Marphoz, section C n° 1604 et 1606 d'une superficie totale de 487 m²
- 63 chemin des Fontaines, section C n° 46, 1551, 1549, 1708, 1709 et section ZB n° 252

Le conseil municipal n'émet aucune remarque.

3/ Délibération publication des actes administratifs

Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1^{er} juillet 2022,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur le site Internet de la collectivité.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;

- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel : *publicité sous forme électronique sur le site de la commune.*

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter à l'unanimité la proposition du maire qui sera appliquée à compter du 1^{er} juillet 2022.

4/ Acquisition foncière aménagement entrée nord de l'agglomération depuis la route de Pérouges

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement de l'entrée nord en direction de Pérouges, la commune a confié à la société EFRConseil la mission de négociation des terrains concernés, qui sont regroupés aujourd'hui sur plusieurs propriétés.

Une promesse de vente a été recueillie le 25 mai 2022 pour la parcelle ZA 137 de 302 m² au prix de 350 euros.

Monsieur le Maire propose de soumettre à délibération du conseil municipal ce de jour la promesse de vente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la promesse de vente recueillie le 25 mai 2022 concernant la parcelle ZA 137 de 302 m² au prix de 350 euros.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

5/ Demande de subvention

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la sélection de Raphaël ALADJEM-MANIN au championnat de France par classement de tennis de table qui aura lieu les 25 et 26 juin 2022 à Ducey dans la Manche. La famille de Raphaël sollicite une aide afin d'organiser ce déplacement. Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 100 euros.

Les conseillers demandent quels montants ont été attribués lors d'autres demandes de subvention de ce type. Il a été rappelé ce qui a été fait par le passé.

Séverine PIOT demande pourquoi ne pas donner le même montant de subvention soit 200 euros.

Florence PELARDY propose de subventionner en fonction des dépenses engagées.

La commission communication travaillera sur ce point afin de définir une ligne directrice.

Dans le cas présent, il est proposé de soutenir Raphaël ALADJEM-MANIN en lui versant une aide de 200 euros

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, décide de verser la somme de 200 euros à Raphaël ALADJEM-MANIN.

6/ Demande de location de la salle des fêtes

L'association AS EN DANSE sollicite la commune pour utiliser le foyer rural les jeudis de 17h00 à 20h00 au lieu du mardi.

Après en avoir longuement débattu, le conseil municipal ne peut malheureusement pour des raisons d'organisation donner une suite favorable à cette demande.

Par ailleurs, l'association LOISIRS ET CULTURE sollicite la commune pour l'utilisation de la salle des mariages les mercredis au lieu des jeudis pour les cours de QI GONG. Le conseil donne son accord.

7/ Compte-rendu des commissions

a) Commission urbanisme

Patrice FREY fait état des dossiers déposés.

Demande de déclaration préalable :

- 62 chemin de Marphoz : piscine de 32 m²

- 62 chemin de Marphoz : pose de 30 m² de panneaux photovoltaïques toiture sud-ouest
- Montée du château : pose d'un portail de 4 m en retrait de 5 m
- 67 C rue de Béligneux : pergola de 18 m²
- 318 chemin de Marphoz : pose de 14 m² de panneaux photovoltaïques toiture sud-ouest

Demande de permis de construire modificatif :

- 124 chemin de la Croix Martoret : modification emplacement maison

Demande de permis de construire :

- Rue de la Botte : maison individuelle de 148 m² + garage de 50 m²

b) Commission voirie – réseaux

Marc JANODY présente le compte-rendu de la réunion de la commission.

- Rue de Béligneux : il conviendra de mettre en place une déviation des poids lourds en direction de la Grande Dangereuse afin que ceux-ci n'empruntent plus le pont situé sur le Chien Pourri. Estelle MOREAU indique que la commission voudrait faire réaliser un sondage au niveau du pont.

- Du marquage de signalisation est prévu sur la commune.

- La commission a constaté que plusieurs panneaux sont abîmés, d'autres mal placés.

- Rue de Lyon : les quilles de protection piétons sont régulièrement accrochées.

- L'étude de la réfection de la route de Bressolles est lancée ; les travaux ne seront sans doute pas réalisés en 2022.

- Un chiffrage sera demandé pour la réfection du chemin du Pommier de l'intersection du chemin de la Croisette au chemin du Cugnet.

La société SOGEDO a transmis le rapport du délégataire pour l'année 2021 afin que le conseil en prenne acte. La capacité de la station d'épuration est de 1990 équivalent habitants. Il s'agit d'un système d'assainissement séparatif avec un type d'épuration par boues activées.

Par ailleurs, les conclusions du rapport du SATESE (service du Département de l'Ain d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration), sont les suivantes : le fonctionnement est correct. La station est entretenue.

c) Commission affaires sociales

Estelle JANIN fait part des avancées des projets en cours.

- Organisation de la Semaine Bleue : 7 associations étaient présentes à la réunion d'information et sont partantes pour organiser une action auprès des seniors durant cette semaine.

- Lors de la pause gourmande du 16 juin destinée aux seniors, 25 personnes étaient présentes et ont fait part de leur joie de se retrouver. Plusieurs personnes de la commission sont volontaires pour être présentes lors d'après-midi récréatifs un jeudi après-midi sur deux durant la période estivale.

d) Comité de centre du CPI (pompiers)

Deux pompiers ont quitté le centre de première intervention mais d'autres personnes sont intéressées pour l'intégrer. Par ailleurs, deux départs sont à noter. Le 24 juin aura lieu l'inauguration du nouveau camion, la remise de médailles, diplômes et nouveau grade.

Le CPI a fait part de son besoin en détecteurs de CO2 et de garrots.

e) Commission communication

Françoise DA SILVA présente les travaux de la commission.

- Le projet de mise en place de signalétique sur le village avance. Pour 40 panneaux, il faut compter entre 7 000 et 10 500 euros selon le matériau choisi (3 devis ont été reçus).

- Une société doit intervenir pour réparer l'éclat qui se trouve sur la table d'orientation.

- Des flyers seront distribués pour informer la population du changement de jour de collecte des ordures ménagères et des sacs jaunes.

8/ Rapport 2021 du délégataire assainissement

Voir ci-dessus paragraphe 7/ b.

9/ Questions diverses

a) Réception d'un courrier d'un riverain du foyer rural pour informer la mairie de nuisances sonores lors d'une location. Si de tels faits viennent à se renouveler, il est demandé au riverain de contacter la gendarmerie afin que ceux-ci puissent intervenir.

b) Le 08 juillet aura lieu le traditionnel repas d'été avec les employés communaux.

c) Lors du concert donné par Viva la Musica au foyer rural au profit de l'Ukraine, 390.50 euros ont été récoltés et reversés à l'association Saint Vincent de Paul qui aide plusieurs familles ukrainiennes dans le secteur.

Le prochain conseil municipal est prévu le 05 septembre 2022 à 20h30

Conseil municipal du 16 juin 2022

Bernard PERRET, Maire	
Françoise DA SILVA, 1 ^{ère} adjointe	Patrice FREY, 2 ^{ème} adjoint
Estelle JANIN, 3 ^{ème} adjointe	Marc JANODY, 4 ^{ème} adjoint
Anne-Marie CHABERT <u>Excusée pour voir à Séverine DURAND</u>	Tony DAVOINE
Séverine DURAND	Florence PELARDY
Mickaël GUÉRIN	Solange DEGLI-ANTONI
Daniel CHEVALLIER	Estelle MOREAU
Séverine PIOT	Camille PESTEL <u>Excusée pour voir à Estelle JANIN</u>

Procès-verbal arrêté à la séance du 05/09/2022

Procès-verbal mis en ligne sur le site de la commune le 09/09/2022